

## Bulletin d'histoire politique

# Rituel religieux et mesure politique au Congrès eucharistique de Montréal en 1910

Claire Latraverse



Volume 14, numéro 1, automne 2005

Rituels et cérémonies du pouvoir du XVIe siècle au XXIe siècle

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055093ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055093ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique  
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)  
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Latraverse, C. (2005). Rituel religieux et mesure politique au Congrès eucharistique de Montréal en 1910. *Bulletin d'histoire politique*, 14(1), 119–131. <https://doi.org/10.7202/1055093ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique; VLB Éditeur, 2005

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

# Rituel religieux et mesure politique au Congrès eucharistique de Montréal en 1910

CLAIRE LATRAVERSE  
*Département d'études françaises*  
*Université Concordia*

On ne devrait rien changer au rituel. Un rituel doit être accompli conformément à la Tradition et on commet une erreur en en modifiant ne serait-ce que le moindre détail. Il ne faut pas tolérer que la raison s'en empare.

CARL G. JUNG<sup>1</sup>

En 1910, le vingt et unième Congrès eucharistique international a donné lieu à Montréal à de nombreuses manifestations, à un déploiement de solennité, de démonstrations de joie et de profession de foi. Présidé par l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Bruchési, sous l'égide de Rome par son ambassadeur, le légat papal Mgr Vincenzo Vannutelli, cet événement sans précédent en Amérique du Nord fut couronné de succès ; du 6 au 11 septembre, Montréal devient à la fois le lieu et le point de mire de la catholicité universelle.<sup>2</sup>

Orchestrés avec soin, ces congrès internationaux se déroulent selon un rituel fondé sur la répétition d'éléments invariants : cérémonies officielles, messes pontificales, séances d'études, etc., sur la tradition donnée par le dogme catholique, si bien ancrée dans la coutume montréalaise, et dans la province tout entière. Tradition qui en garantit la légitimité, ainsi que l'efficacité, essentiellement politique et symbolique, qu'impose la solennité de l'événement. L'ordre rituel s'établit donc sur le prévisible et le codifié dans un cadre festif déterminé.

Au congrès de Montréal survient toutefois un fait inhabituel lors de la dernière séance générale à l'église Notre-Dame. Cet événement ne cessera d'ailleurs de rebondir dans l'actualité. En effet, lors de cette séance publique, le discours que prononce l'archevêque de Westminster et primat d'Angleterre, Mgr Francis Bourne, sera la cause de l'« incident ». À quelques heures de la fin du congrès, devant un parterre à majorité francophone, l'éminent prélat britannique propose qu'en Amérique du Nord l'anglais devienne la langue d'évangélisation. Ce coup de théâtre linguistique aurait pu être source de désordre, n'eût été l'habileté oratoire d'Henri Bourassa

conjuguée au pouvoir du rituel et de la symbolique. D'abord, nous verrons quelle importance revêtent, dans un tel congrès, les séances générales, puis nous étudierons l'enjeu politique de l'allocution de Mgr Bourne, la réplique de Bourassa et la réception du discours de ce dernier, enfin nous analyserons la combinatoire du rituel et du pouvoir. Mais commençons par les séances à Notre-Dame.

## SÉANCES GÉNÉRALES À L'ÉGLISE NOTRE-DAME

Les vendredi et samedi soirs 10 et 11 septembre, se tiennent à l'église Notre-Dame les dernières séances qui précèdent l'imposante procession du lendemain qui clôturera le congrès. Ces séances attirent les foules en raison de leurs festivités solennelles et publiques et de la participation d'orateurs notoires ; en retour, leur exemplarité entraîne et renforce l'adhésion confessionnelle des fidèles. C'est du moins l'avis que donne dans son journal l'évêque d'Orléans, Mgr Touchet :

*Samedi 10 septembre, huit heures.* — Je suis rentré ce matin à une heure, après la séance solennelle d'hier soir. [...]

Elle eut le caractère que doivent revêtir les réunions solennelles. Celles-ci, en effet, ont pour objet de secouer la foule, de l'amener, de la faire communier à un mouvement déterminé. Les études, les discussions trop spéciales, la laissent nécessairement froide. Les discours d'orateurs de renom l'attirent et l'émeuvent [...].

Les sujets plutôt arides abordés dans les séances d'études n'ont assurément pas de portée sur l'ensemble de la population. Ce samedi soir 10 septembre, pour la seconde séance, la foule nombreuse qui se masse dans l'église Notre-Dame, et jusque sur le parvis, vient écouter les discours, comme elle l'a fait la veille. Parmi les orateurs se trouve l'archevêque de Westminster. Le comité organisateur du congrès se flatte de compter ce représentant du clergé parmi ses invités. Le journaliste au *Devoir*, Omer Héroux, lui consacre un article dithyrambique dans lequel il rappelle les circonstances défavorables du Congrès eucharistique de Londres de 1908, que présidait Mgr Bourne. Lors de ce congrès, par mesure de sécurité, on dut annuler la procession à cause des tensions vives qui opposent orangistes et catholiques. Se réclamant d'un vieux texte de loi qui interdisait de porter dans les rues de Londres l'Hostie et les vêtements sacerdotaux, les autorités politiques avaient alors enjoint ce monseigneur d'y renoncer. Devant la conduite de Bourne qu'il juge valeureuse, Héroux conclut sans nuance :

Il n'est pas de ceux qui croient que les droits des minorités se mesurent à l'aune du bon vouloir des majorités ou à leur force numérique.

Il n'est pas de ceux qui estiment que les minorités doivent indéfiniment se taire de crainte de heurter ceux qui ne pensent pas comme elles.

Sa fierté de chrétien et de sujet britannique répugne à de pareilles compromissions. Il va droit son chemin, sachant qu'à l'ombre du drapeau anglais tout citoyen a le droit de dire très haut sa pensée. [...]

Du point de vue même des Anglo-protestants, Francis Bourne est, à l'heure actuelle, l'un des grands hommes de son pays<sup>4</sup>.

Ces propos paraissent bien ironiques quand on connaît le contenu du discours<sup>5</sup> que prononcera cet homme qui « donne l'impression de l'énergie calme, maîtresse d'elle-même, et d'une audace qui mesure tous ses coups », précise Héroux admiratif. Il est en l'occurrence l'un des orateurs de renom ; l'accompagneront, entre autres, l'évêque d'Angers, Mgr Rumeau, le juge Doherty, le député et chef de l'opposition au parlement de Québec, Mathias Tellier, l'historien et journaliste, Thomas Chappais, le juge O'Sullivan, le jeune président de l'association catholique de la jeunesse française, Pierre Gerlier, et le politicien, écrivain et journaliste, fondateur du *Devoir* et tribun fort populaire, Henri Bourassa.

### DISCOURS DE MGR BOURNE

L'animateur de la soirée, Mgr Bruchési, présente longuement le primat d'Angleterre. Il rappelle la réaction digne et ferme de Mgr Bourne en réponse à la décision du gouvernement d'annuler la procession en 1908. Il souligne également la part que ce dernier avait prise dans le choix de Montréal pour le congrès de 1910.

On peut dès lors présumer de l'attitude réceptive d'un auditoire imprégné de près d'une semaine de manifestations dont les journaux se font l'écho. Mais à la veille de la clôture d'un congrès aussi extraordinaire et harmonieux, les propos de Mgr Bourne font sourciller l'assemblée ; en substance, l'archevêque préconise de faire de la langue et de la culture anglaises le véhicule privilégié de conversion et de propagande dans l'Ouest canadien où la population s'accroît rapidement grâce à l'immigration. Dans son discours livré en anglais, prônant l'hégémonie de cette langue, il prétend que

si la puissante nation que le Canada deviendra doit être gagnée et gardée à l'Église catholique, cela ne s'accomplira qu'en faisant connaître à une grande partie du peuple canadien, dans les générations qui vont suivre, les mystères de notre foi par l'intermédiaire de notre langue anglaise<sup>6</sup>

De manière insidieuse, il renchérit en faisant appel à la confiance absolue que le public peut avoir dans ses propositions :

Ce n'est qu'en faisant servir la langue anglaise à la cause de la vérité que le Canada peut devenir, dans le vrai sens du mot, une nation catholique ; et le spectacle du Canada uni, exprimant également en français et en anglais les mêmes vérités religieuses, serait pour l'Église de Dieu tout entière, une puissance d'une force irrésistible. J'ai confiance que ma proposition ne vous paraîtra pas trop hardie et qu'elle trouvera chez vous, une généreuse et sincère approbation. Je fais cette suggestion de plein accord avec Leurs Éminences les cardinaux de Baltimore et d'Armagh et le supérieur général de Saint-Sulpice.

[...] Tant que la langue anglaise, les façons de penser anglaises, la littérature anglaise — en un mot la mentalité anglaise tout entière n'aura pas été amenée à servir l'Église catholique, l'œuvre rédemptrice de l'Église sera empêchée et retardée<sup>7</sup>

En recommandant l'usage exclusif de l'anglais, fort de la caution des Mgrs Gibbons de Baltimore et Logue d'Armagh, ainsi que d'Henri-Pierre Garriguet de Saint-Sulpice, on intimait ni plus ni moins l'ordre aux franco-catholiques d'abandonner les luttes pour la sauvegarde des droits des Canadiens français hors Québec. La question des écoles catholiques séparées et bilingues ayant jusqu'alors fait perdre des droits aux francophones du Nouveau-Brunswick (1871), du Manitoba (1890-1896), de l'Alberta et de la Saskatchewan (1905), ainsi qu'à ceux de la Nouvelle-Angleterre<sup>8</sup>, les propos de Mgr Bourne ont jeté un froid dans l'assistance, en grande majorité francophone.

Signalons cependant que c'est d'une voix presque inaudible, sans timbre, sans ampleur, que le prélat a lu son texte. Ne comprenaient donc parfaitement que les personnes placées près de l'orateur. L'abbé Groulx, témoin de la scène, signalera ce fait dans ses mémoires. Comme il n'entend pas ce que dit Bourne, il ne peut que constater l'effet que produit son discours :

On se parle à l'oreille, on gesticule, on s'agite dans le coin autour de Bourassa. Mgr Langevin<sup>9</sup> se contient malaisément. Que se passe-t-il ? Que peut bien dire l'archevêque anglais ? Les deux tiers de l'auditoire n'en savent rien. Du banc que j'occupe, je ne puis saisir que quelques bribes décousues que je ne parviens pas à rassembler<sup>10</sup>

Même constatation chez Omer Héroux, lorsqu'il rappelle, quarante-deux ans plus tard, dans quelles circonstances s'est déroulée la soirée, et relève ce paradoxe d'un texte d'allure calme au contenu provocateur<sup>11</sup>. Tout se passe comme si, conscient de l'agitation que son discours pouvait déclencher, l'archevêque souhaitait en étouffer sciemment la portée.

Après l'allocution de Mgr Bourne, il y aura encore quatre discours, dans l'ordre ceux de Thomas Chapais, du juge new-yorkais O'Sullivan, d'Henri Bourassa et de Pierre Gerlier. Les deux premiers ne dérogent pas à leur texte. Mgr Langevin, dont le diocèse de Saint-Boniface est plongé dans la tourmente linguistique, s'inquiète de voir laissées sans réplique ces recommandations. Car ce silence pourrait être considéré comme un assentiment tacite aux prétentions du prélat. Le poids des regards insistants et des pressantes suppliques engagent le chef du mouvement nationaliste à intervenir et, surtout, à répondre au discours précédent.

Lorsque Mgr Bruchési annonce le prochain intervenant, en le qualifiant simplement de grand orateur, même s'il se fait tard, la foule s'anime, car elle comprend qu'il s'agit enfin de Bourassa et attend de lui une de ces prouesses oratoires auxquelles il l'a habituée. Tous les sens sont sollicités : regards, chuchotements, rumeur, tension, bruit, mouvement. Cette sollicitation en crescendo exerce une forte pression sur l'orateur qui s'apprête à prendre la parole. Lionel Groulx rend compte de l'atmosphère qui règne dans l'enceinte de l'église et de l'engouement qu'il suscite :

La foule a compris. Elle éclate. Bourassa s'avance vers la tribune. D'un mouvement incompressible, les assistants se lèvent. On veut voir, entendre. Donc rupture du cordon de police ; poussée générale dans la nef, dans les galeries. On quitte son banc, on vient se masser le plus près possible du chœur. Ceux qui sont restés à leur place n'ont plus qu'un

choix : monter sur leur siège. Je me hisse sur le mien. L'orateur est là, dans une tribune assez large, entourée d'une rampe en cuivre dorée. Il paraît ému, nerveux. Mais sa voix claironnante atteint facilement l'auditoire maintenant ramassé<sup>12</sup>

Mais au delà de la performance, par ses paroles, l'auditoire se rend soudainement compte que Bourassa réplique aux propos de l'archevêque de Westminster. Un frisson court sur l'auditoire haletant. Un rien pourrait déchaîner les passions. L'orateur, porté par cette frénésie, donne à son discours de la gravité et de l'ampleur. Conscient du respect que commande la solennité du lieu et de la circonstance, Bourassa prononce un plaidoyer clair, empreint de circonspection, de déférence, de délicatesse et d'aplomb. Cette allocution demeurera dans la mémoire collective comme *le discours de Notre-Dame*.

### « DISCOURS DE NOTRE-DAME »

Le discours de Bourassa comporte deux parties. Dans la première, il présente cinq résolutions d'idéologie ultramontaine, propres à entretenir la vitalité de la foi : professer publiquement sa foi ; opposer à l'idéologie matérialiste, le sens du devoir ; créer une organisation syndicale catholique ; assurer une éducation chrétienne à tous les niveaux scolaires afin d'éviter le neutralisme religieux dans l'enseignement ; réunir tous les catholiques dans une dévotion commune à l'Eucharistie, à la Vierge et au pape. Dans la seconde, il expose l'important apport des Canadiens français à l'Église de l'Amérique du Nord, qui se mesure dans la fondation de nombreuses institutions, et il plaide pour la défense de ce peuple.

Sans déroger au discours qu'il avait préparé, Bourassa amorce sa première partie en discutant de sujets de circonstance touchant strictement la foi, la morale et la charité sociale. S'il avait à regret écarté de son discours tout sujet politique, ne voulant pas paraître abuser d'un événement aussi unique, voici que Bourne lui offre l'occasion de sortir de ce dilemme ! Dans sa deuxième partie, il insère graduellement des éléments de réponse à l'archevêque. Il aborde par conséquent la question de l'enseignement et de l'égalité des droits des deux communautés culturelles, égalité inscrite dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique à laquelle il croit. Parce que cette égalité est garantie par la constitution en tant que double pacte, il est fermement convaincu qu'elle doit régner au Canada entre les deux peuples fondateurs. Il aborde ce sujet en s'adressant au légat :

La province de Québec ne mériterait pas son titre de fille aînée de l'Église au Canada et en Amérique si elle se désintéressait des causes catholiques des autres provinces de la Confédération.

Nous avons [...] les premiers accordé à ceux qui ne partagent pas nos croyances religieuses la plénitude de leur liberté dans l'éducation de leurs enfants. Nous avons bien fait ; mais nous avons acquis par là le droit et le devoir de réclamer la plénitude des droits des minorités catholiques dans toutes les provinces protestantes de la Confédération<sup>13</sup>

Des acclamations prolongées et une longue ovation accueillent cette revendication. Puis, pour traiter de l'union de tous les catholiques, Bourassa remercie Bourne de lui avoir tendu une perche, et aborde la question de la langue, « problème épineux » qui attise les passions :

Sa Grandeur [...] nous a peint l'Amérique tout entière comme vouée dans l'avenir à l'usage de la langue anglaise ; et au nom des intérêts catholiques elle nous a demandé de faire de cette langue l'idiome habituel dans lequel l'Évangile serait annoncé et prêché au peuple.

Ce problème épineux rend quelque peu difficiles, sur certains points du territoire canadien, les relations entre catholiques de langue anglaise et catholiques de langue française. Pourquoi ne pas l'aborder franchement, ce soir, au pied du Christ, et en chercher la solution dans les hauteurs sublimes de la foi, de l'espérance et de la charité?<sup>14</sup>

De longues acclamations fusent. Pour éviter les antagonismes, Bourassa invite à la tolérance. La solution ne réside pas, insiste-t-il, dans l'hostilité envers les compatriotes Irlandais<sup>15</sup>, car malgré les violentes persécutions subies pendant trois siècles, ils ont offert au monde un exemple de courage et de persévérance dans la foi catholique ; s'ils ont perdu leur langue, cela est dû principalement à l'ampleur des préjudices qui leur ont été causés. Il laisse ainsi sous-entendre que ce traitement infligé aux Irlandais ne doit en aucun cas se répéter. La seule solution à envisager est de consentir à tous les immigrants le respect de leurs droits linguistiques :

Laissons à l'un et à l'autre, comme à l'Allemand et au Ruthène<sup>16</sup>, comme aux catholiques de toutes les nations qui abordent sur cette terre hospitalière du Canada, le droit de prier Dieu dans la langue qui est en même temps celle de leur race, de leur pays, la langue bénie du père et de la mère<sup>17</sup>

Cette dernière envolée soulève l'assemblée. Le sténographe note : « applaudissements frénétiques, longues acclamations ». Se tournant vers Bourne, Bourassa atteste de la loyauté de ses concitoyens et déclare :

Soyez sans crainte, vénérable évêque de Westminster : sur cette terre canadienne, et particulièrement sur cette terre française de Québec, nos pasteurs, comme ils l'ont toujours fait, prodigueront aux fils exilés de votre noble patrie comme à ceux de l'héroïque Irlande, tous les secours de la religion dans la langue de leurs pères, soyez-en certain<sup>18</sup>.

Sur la foi de cette assurance, il enchaîne convaincu en revendiquant les mêmes droits pour ses compatriotes hors Québec,

pour ceux qui parlent [s]a langue, non seulement dans cette province, mais partout où il y a des groupes français qui vivent à l'ombre du drapeau britannique, du glorieux étendard étoilé, et surtout sous l'aile maternelle de l'Église catholique, de l'Église du Christ, qui est mort pour tous les hommes et qui n'a imposé à personne l'obligation de renier sa race pour lui rester fidèle<sup>19</sup>.

À cet instant, précise le sténographe, « l'auditoire debout fait à l'orateur une longue ovation ». Sur cette lancée, mais toujours en ayant soin d'éviter les débordements, de prévenir tout écart et en respectant l'assemblée, Bourassa maintient que la langue est la meilleure sauvegarde de la foi, et que le sort de trois millions de catholiques ne peut être indifférent ni à Pie X ni à son représentant. Surtout, l'Église ne peut pas être un agent d'asservissement, ce qui à ses yeux serait insensé, indigne de son ministère<sup>20</sup>. Particulièrement envers cette colonie française qui constitue en Amérique un groupe à part car il y règne une concorde exceptionnelle, sans précédent, entre les autorités civile et religieuse, assurant ainsi un ordre social idéal. Les lois provinciales du Québec qui soutiennent les communautés religieuses dans l'accomplissement de leur œuvre missionnaire, en les soulageant des tracasseries matérielles, fondent un idéal sociopolitique souhaité par l'Église. Résultat de cette alliance : une législation propre à favoriser l'Église d'une organisation sociale et civile lui assurant son plein développement et sa vitalité, lui permettant en conséquence de déployer un effort apostolique unique au Canada comme aux États-Unis. En vérité,

[d]e cette petite province de Québec, de cette minuscule colonie française, dont la langue, dit-on, est appelée à disparaître, sont sortis les trois quarts du clergé de l'Amérique du Nord, qui est venu puiser au séminaire de Québec ou à Saint-Sulpice la science et la vertu qui ornent aujourd'hui le clergé de la grande république américaine, et le clergé de langue anglaise aussi bien que le clergé de langue française du Canada. [...]

« Mais, dira-t-on, vous n'êtes qu'une poignée ; vous êtes fatalement destinés à disparaître ; pourquoi vous obstiner dans la lutte ? » Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai ; mais ce n'est pas à l'école du Christ que j'ai appris à compter le droit et les forces morales d'après le nombre et par les richesses. Nous ne sommes qu'une poignée, c'est vrai ; mais nous nous comptons pour ce que nous sommes, et nous avons le droit de vivre<sup>21</sup>.

Ces paroles font bondir la foule qui l'ovationne. Mgr Bruchési presse Bourassa de conclure. Plus long que prévu, interrompu par les applaudissements, Bourassa, pour marquer un parallèle avec l'efficacité d'action d'une poignée de Canadiens français, terminera son discours en évoquant l'œuvre grandiose qu'a accomplie le petit nombre des douze apôtres sans richesses, sans influence, sans instruction ; puis il rappellera que tolérance et charité sont des thèmes dominants de l'enseignement chrétien. Surtout, c'est en fondant la sécurité même de l'Empire britannique sur ces principes de respect mutuel de chaque peuple que Bourassa révèle l'efficacité de son art oratoire. C'est dans l'union des forces d'expansion nationales de chacun et dans l'unité de foi des catholiques que l'Empire trouvera « la garantie la plus certaine de sa puissance au Canada »<sup>22</sup>.

La foule venue chercher une occasion de stimulation, une communion à un mouvement déterminé, ne fut pas déçue. Des spectateurs présents en témoignent. Mgr Touchet, qui n'a pas l'habitude de ménager ses opinions, ses jugements ni ses positions, transcrit sans délai, le soir même, ses impressions de la séance. Il explique



l'ardeur passionnée du public en rappelant les injustices commises à l'égard des Canadiens français, notamment dans la nomination d'évêques irlandais-canadiens à des sièges épiscopaux francophones, les tensions linguistiques, leurs appréhensions et leurs luttes pour le maintien de leurs droits hors Québec. La réaction de l'auditoire s'éclaire à la lumière de la réplique de Bourassa :

On crut qu'un orateur éminent avait exprimé le vœu que la langue française fût sacrifiée à la langue anglaise. Avait-on bien saisi le sens et la portée du discours ? Le prélat qui le prononça daigna dire lui-même qu'il ne le pensait point. Ce n'en fut pas moins l'occasion de la bataille.

M. Bourassa, respectueusement, mais fermement, posa la thèse franco-canadienne. Il est loyaliste. Tous le sont au Canada. Nul ne songe à violer la foi jurée à l'Angleterre, ni les conservateurs, ni les libéraux, ni les nationalistes. Les Canadiens ont versé leur sang pour la cause de l'Angleterre. Ils en verseraient encore. Mais qu'on ne leur demande pas d'abandonner leur langue. Leur langue, c'est leur passé ; leur langue, c'est leur avenir ; leur langue, c'est leur race ; leur langue, c'est plus que tout cela ; leur langue, c'est leur foi.

J'ai cru que les voûtes de Notre-Dame allaient s'érouler. . .<sup>23</sup>

Chez Touchet, on perçoit ce doute quant au contenu du discours de Bourne : « [o]n crut qu'un orateur éminent avait exprimé le vœu. . . » ; « [a]vait-on bien saisi le sens et la portée du discours ? » ; même l'orateur ne paraissait pas convaincu de ce qu'il exprimait ! Encore une fois, il semble que les propos de Bourne prononcés sans intensité ni détermination ne sollicitaient aucune réaction, ce qui aurait permis de les cautionner sans créer de remous.

Mais à la suite du plaidoyer de Bourassa, l'émotion est à son comble. Les auditeurs qui n'avaient pas tous saisi les enjeux du discours de Mgr Bourne en comprennent à présent la teneur. D'une impulsion spontanée, ils s'unissent à l'orateur. L'abbé Groulx note cette fusion :

Du haut de mon banc, presque à l'arrière de la foule, je puis observer à mon aise, embrasser du regard le parvis et les jubés. Et que vois-je ? Une foule qui fait corps et âme avec l'homme qui lui parle, qui la soulève, la manie comme un magicien. Des milliers de visages tendus vers un même point, avec du feu dans le regard, des gestes identiques, des poings qui s'allongent ensemble, pour une adhésion, une protestation péremptoire. Adhésion, protestation que provoque presque chaque phrase de l'orateur<sup>24</sup>.

De cette cohésion, d'autres témoins oculaires de l'événement font la même observation. Pour Omer Héroux, l'« énorme auditoire, debout, battant des mains, paraissait ne faire qu'un avec l'orateur, ponctuait d'applaudissements et d'acclamations frénétiques presque chacune de ses phrases, les chargeait d'un maximum de sens et d'émotion, semblait y faire passer l'âme même de tous les groupes français d'Amérique »<sup>25</sup>. Le chanoine français Louis-Augustin Lorain décrit un auditoire « haletant sous le charme [. . .], sous le frémissement [. . .] de la communion enthousiaste aux mêmes idées »<sup>26</sup>.

Ces récits se rejoignent pour évoquer la symbiose collective. L'assemblée, grisée, est « corps et âme » avec l'orateur et, se laissant conduire, ne fait plus qu'un avec lui. Sur cette foule séduite et captive en parfaite communion doctrinale, l'ascendance qu'exerce alors le tribun se double d'une charge émotionnelle qui traverse en vibrant les murs de la basilique. C'est « l'âme même de tous les groupes français d'Amérique » qui semble ici sceller leur destin. Cette charge affective est telle qu'après le discours, le légat pontifical alla féliciter Bourassa, ce qu'il n'avait fait pour aucun autre orateur.

## RITUEL ET POUVOIR

Pourtant la relation officielle ne rapporte rien de cet événement. Le commentateur du relationniste se limite à informer que la séance se termine tard et se clôt comme celle de la veille par le chant national, *Ô Canada!* Même les journaux, qui ne publiaient pas encore le dimanche, ont privilégié, dans leur édition du lundi 12 septembre, la couverture de la spectaculaire procession solennelle de la veille.

Le mardi 13 septembre, le premier quotidien à en faire état est *L'Événement* de Québec, qui titre « Un incident du Congrès, la langue du catholicisme ». Le journaliste précise que « [l]a dernière réunion publique du Congrès Eucharistique dans l'église Notre-Dame de Montréal a donné lieu à un incident d'une extrême importance que les dépêches d'hier ne mentionnaient pas ». Puis, il résume les faits : « C'est Mgr Bourne, archevêque de Westminster, qui l'a provoqué par un discours sur la langue comme instrument d'apostolat catholique », qu'il commente par la suite : « Qu'on essaye donc d'évangéliser les Canadiens français en anglais ! Le résultat serait beau à voir dans vingt ans ». Selon lui, le Canada anglais possède déjà l'unité linguistique ; par conséquent, substituer l'anglais au français serait une insulte, doublée d'une grave injustice qui compromettrait l'avenir religieux du pays. C'est ce que Bourassa a signalé « respectueusement, mais énergiquement », précise-t-il, « en une circonstance où cela demandait autant de tact que de courage », dans un discours que le commentateur souhaite voir publié prochainement<sup>27</sup>.

Malgré l'enthousiasme collectif soulevé par le discours d'Henri Bourassa, malgré l'acuité de la crise linguistique, l'impressionnante procession du lendemain défilera toutefois sans que « l'incident » ne perturbe la cérémonie. Les débats qu'il aura provoqués ne s'engageront qu'une fois le congrès terminé. Toutefois, Mgr Bourne sollicite promptement une rencontre formelle avec Henri Bourassa dans le but de s'expliquer. Cette entrevue eut lieu le mardi 13 septembre en présence du secrétaire de Bourne, Mgr Jackman, et d'Omer Héroux qui accompagnait Bourassa. Nous ne nous attarderons pas aux détails de cette entrevue, rapportée par Héroux. Nous signalerons seulement que Mgr Bourne laissa alors entendre que, pour éviter d'offenser qui que ce soit, les mots de son discours avaient été exactement pesés et choisis, et que certaines personnes, ayant préalablement lu le texte, lui signalèrent que ce discours pouvait susciter des réactions, mais que l'enjeu en valait la peine : « They told me, but that the after results would be so beneficent that it was worth while », rapporte Héroux, sans toutefois se souvenir qui désignait ce « They »<sup>28</sup>.

L'épisode de ce samedi soir aurait pu compromettre le bon déroulement du congrès, à tout le moins sa clôture. Car ces cérémonies minutieusement organisées observent des contraintes rituelles. Les orateurs sont choisis selon la circonstance et le lieu de célébration, ainsi que le rang et la fonction des participants. Des relations de foi et d'autorité s'établissent donc entre les orateurs et leur auditoire tout en réfléchissant la hiérarchie sociale : allocutions préparées sur des thèmes eucharistiques de circonstance, brève présentation de chaque intervenant, respect du temps alloué, écoute bienveillante de l'auditoire, applaudissements polis, attitude bienséante et discrète. L'efficacité symbolique se fonde sur la régulation de ces comportements et de cette gestuelle. Il n'y aura aucune place pour l'imprévu dans le défilé du lendemain qui se déroulera dans une économie émotive et dans la foi. Après une semaine jalonnée de moments forts, la multiplicité des séquences a pour effet de renforcer l'appartenance à la communauté chrétienne, elle a pour effet de l'enraciner encore plus solidement<sup>29</sup>. Et l'importance de cette procession triomphale de l'Hostie, représentation symbolique du corps du Christ dans l'eucharistie, réside dans le fait qu'elle commémore et perpétue un rite expiatoire qui fonde sa légitimité.

Comme le précise l'anthropologue Marc Abélès, « [c]es rituels offrent matière à une double opération politique : d'une part l'expression d'une cohésion forte entre les gouvernés qui manifestent leur attachement à des valeurs, à des symboles et à une histoire commune ; d'autre part, la réaffirmation du consentement collectif au pouvoir établi et à ceux qui l'incarnent »<sup>30</sup>. À chaque occurrence, l'acte rituel réactualise dans l'événement, le Congrès eucharistique, les éléments axiologiques et symboliques propres au culte. En fait, ce serait la force du rituel qui maintiendrait le pouvoir en rendant effectif par sa symbolique ce pour quoi il est instauré, notamment l'allégeance au dogme de l'eucharistie.

Par conséquent, Bourassa est certainement conscient que le dilemme auquel il est confronté, soit de discuter des droits des minorités en plein congrès eucharistique, demeure extrêmement délicat, même si c'est Bourne qui, en quelque sorte, l'avait provoqué. Comme certains l'ont fait, on pouvait concevoir le geste de Bourassa comme une action subversive. On ne peut impunément s'opposer à un prélat au cours d'un rituel religieux. Il devenait donc impérieux de surseoir à toute polémique.

Dans son discours, même si Mgr Bourne défie les convenances en abordant la question linguistique, sujet brûlant d'actualité ne convenant pas à la circonstance, même si celui de Bourassa, en réponse à l'archevêque, a pris des allures de débat contradictoire, le politique doit céder le pas au religieux, la foi étant l'objet premier de ce rassemblement. Comme le remarque Pierre Bourdieu, c'est « [l]a croyance de tous, qui préexiste au rituel, [elle] est la condition de l'efficacité du rituel. On ne prêche que des convertis. Et le miracle de l'efficacité symbolique disparaît si l'on voit que la magie des mots ne fait que déclencher des ressorts, les dispositions, préalablement montés »<sup>31</sup>.

Comme tout désordre menace le pouvoir, le respect de l'ordre public s'impose. L'incident de Notre-Dame aurait pu causer la faille qui aurait fait se « démonter les ressorts », car l'osmose, la fusion, la communion qui s'est produite entre les participants et Bourassa, ce samedi soir, est éminemment politique. Bourassa l'aura compris : il en va du pouvoir même du dogme catholique. Entre la propagation de la foi

et la sauvegarde des droits des francophones hors Québec, il a choisi de montrer, en se gardant de heurter les sensibilités, que les deux sont conciliables.

La relation officielle et les organes ministériels ne peuvent que taire l'événement, le minimiser ou le condamner. Et le Congrès eucharistique international de Montréal connaît dès lors un retentissant succès. « Je comprends l'Archevêque de Montréal », écrit le chanoine Lorain, « disant le soir, au banquet des Zouaves : "Maintenant, je puis chanter le *Nunc dimittis* !" »<sup>32</sup>.

## NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Carl Gustav Jung, *La vie symbolique*, Paris, Albin Michel, 1989, p. 60.
2. Pour les détails concernant ces cérémonies, voir notre article : Claire Latraverse, « Congrès eucharistique international de Montréal : foi et solennité », *Cahier du groupe de recherche sur les entrées solennelles*, Montréal, Université Concordia, 2003, p. 79-97. (dans Internet : <http://GRES.concordia.ca>). Notons au passage que le 49e Congrès eucharistique se tiendra à Québec en 2008, important événement religieux au cœur des célébrations qui marqueront le 400e anniversaire de la Ville de Québec.
3. Stanislas Touchet, *France toujours ! : journal d'un congressiste du Congrès de Montréal*, Paris, P. Lethielleux, 1910. p.56-57.
4. Omer Héroux, « Mgr Bourne et le Congrès de Londres, souvenirs et impressions », *Le Devoir*, 13 août 1910.
5. Voir infra, *Discours de Mgr Bourne*.
6. « L'allocation de Mgr Bourne », dans *Hommage à Henri Bourassa*, Montréal, Imprimerie populaire Ltée, 2e éd. (reproduction du numéro souvenir paru dans *Le Devoir* du 25 octobre 1952), p. 140. La traduction qu'offre la rédaction de cet *Hommage* nous semble fidèle. Voici pour nous en rendre compte ces passages du discours anglais de la relation officielle (portant l'*Imprimatur* de l'archevêché et l'approbation du censeur : « *Nihil obstat*, C. Lecoq, *Censor librorum* »), dans *XXIe Congrès eucharistique international*, Montréal, Beauchemin, 1911, p. 151-152 : « if the mighty nation that Canada is destined to become in the future is to be won for and held to the Catholic Church, this can only be done for making known to a great part of the Canadian people in succeeding generations, the mysteries of our faith through the medium of our English speech ». À noter que la version officielle du Congrès ne donne que le texte anglais du discours de Bourne.
7. « L'allocation de Mgr Bourne », dans *Hommage, op. cit.*, p. 142-143. Texte officiel, p. 153 : « It is only by bringing the English tongue to render service to the cause of truth that Canada can be made in the full sense a Catholic nation ; and the spectacle of a united Canada, enunciating in French and English alike the same religious truths, would be for the whole Church of God a power of irresistible force. I trust that my proposal will not appear to you too bold, and that it will meet with your generous and whole-hearted acceptance. I make it with the full concurrence of their Eminences the Cardinals of Baltimore and Armagh, and the Superior General of St. Sulpice. [...] Until the English language, English habits of thought, English literature —in a word the entire English mentality, is brought into the service of the Catholic Church, the saving work of the Church is impeded and hampered ».

8. Attitude que l'Ontario s'apprêtait à suivre en adoptant, en 1912, le Règlement XVII régissant l'enseignement du français dans les écoles publiques et les écoles séparées, c'est-à-dire les écoles publiques destinées à la minorité franco-catholique.
9. Adélard Langevin, évêque de Saint-Boniface au Manitoba, province qui avait adopté dès 1890 deux projets de loi, l'un abolissant l'usage du français dans les écoles publiques, l'autre menaçant de disparition les écoles séparées
10. Lionel Groulx, *Mes Mémoires*, Montréal, Fides, 1971, t. II, p. 198.
11. Discours lu « d'une voix plutôt basse, qui ne paraissait chercher aucun effet » et dont le « sens exact, la portée possible de ce discours durent même échapper à une assez forte partie de l'auditoire », Omer Héroux, « En quelles circonstances Bourassa a parlé », dans *Hommage, op. cit.*, p. 132.
12. L. Groulx, *op. cit.*, t. II, p. 198.
13. « Le discours de Notre-Dame au Congrès Eucharistique de 1910 », dans *Hommage, op. cit.*, p. 149. À notre connaissance, il existe deux versions du discours d'Henri Bourassa, la version parue dans la relation officielle du *XXIe Congrès eucharistique international* (p. 161-167) et la version la plus répandue, celle que nous citons ici, publiée dans les journaux de l'époque et que Bourassa a fait paraître dès 1910 en brochure intitulée *Religion, Langue, Nationalité*. Cette dernière version consiste en un texte sténographié par L.-A. Cusson, qui indique tous les mouvements de foule : indignations, applaudissements, ovations, etc. Comme nous nous référons principalement à la version sténographiée, nous indiquons d'abord cette source, et signalons en complément la référence dans la relation officielle. Notons que les deux textes présentent, en certains passages, de légères dissemblances.
14. « Le discours de Notre-Dame au Congrès Eucharistique de 1910 », *op. cit.*, p. 151 ; *XXIe Congrès, op. cit.*, p. 164.
15. Ce sont pourtant des évêques irlandais, tels Mgrs Fallon de London en Ontario, Lynch de Toronto, Ireland de Saint-Paul au Minnesota, qui prônent des politiques assimilatrices et luttent contre les écoles séparées.
16. La Ruthénie est une ancienne région de la Tchécoslovaquie ; la Hongrie l'annexe en 1939 puis la cède à l'URSS en 1945 ; la Ruthénie fait depuis partie de l'Ukraine.
17. « Le discours de Notre-Dame au Congrès Eucharistique de 1910 », *op. cit.*, p. 152 ; *XXIe Congrès, op. cit.*, p. 164.
18. *Ibid.*
19. *Ibid.*
20. Peu de temps auparavant, soit le 20 juillet, Bourassa, dans un éditorial du *Devoir* intitulé « Le catholicisme au Canada doit-il être français ou anglais ? », déclarait que « [l]ier la cause de l'Eglise à celle de la race et de la langue françaises au Canada serait un erreur. Faire de l'Eglise un instrument d'assimilation anglo-saxonne serait également absurde et odieux ».
21. « Le discours de Notre-Dame au Congrès Eucharistique de 1910 », *op. cit.*, p. 154-155 ; *XXIe Congrès, op. cit.* p. 166.
22. *Ibid.*, p. 156 ; *ibid.*, p. 167.
23. Touchet, *France toujours !, op. cit.*, p. 62-63.
24. L. Groulx, *op. cit.*, t. II, p. 199.
25. O. Héroux, « En quelles circonstances Bourassa a parlé », *Hommage, op. cit.*, p. 135.

26. Louis-Augustin Lorain, *Autour du Congrès de Montréal*, Paris, Gabriel Beauchesne et Cie édés, 1911, p. 156.
27. Le vendredi suivant, 16 septembre, un éditorial de ce même journal, intitulé « La thèse de Mgr Bourne », rapporte que « [l]’on a vu avec quelle unanimité les deux journaux ministériels de cette ville [Québec] ont traité l’incident Bourne. Tous deux ont représenté la revendication des droits de la langue française par M. Bourassa comme l’acte d’un agitateur profitant de toutes les occasions pour cultiver sa popularité ». Les deux journaux ministériels dont il s’agit sont *Le Soleil* et *La Vigie* de Québec.
28. O. Héroux, « Une entrevue de l’archevêque de Westminster », dans *Hommage, op. cit.*, p. 157-159. Pour les propos concernant les éventuelles réactions à un tel discours et l’enjeu qu’il représente, voir « En quelles circonstances Bourassa a parlé », *ibid.*, p.130.
29. Voir Marc Abélès, « La mise en représentation du politique », dans Marc Abélès et Henri-Pierre Jedy (dir.), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 253 : « Le protocole adopté se conforme à un canevas traditionnel, et l’on retrouve, au fil de l’action, les deux procédés qui caractérisent le rituel, selon Lévi-Strauss (1971, p. 601), *morcellement et répétition*. Morcellement puisque l’action se trouve décomposée en une multiplicité de séquences [...]. Quant à la répétition, c’est celle de ce schéma invariant, de ces séquences qui sont comme des figures imposées ».
30. *Ibid.*, p. 254.
31. Pierre Bourdieu, « Les rites comme actes d’institution », dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, Service des publications de la Maison de l’homme, n° 43, 1982, p. 63
32. L.-Aug. Lorain, *op. cit.*, p. 173. *Nunc dimittis servum tuum, Domine* : Maintenant, tu peux renvoyer ton serviteur, Seigneur. Ce cantique reprend les paroles de Syméon après avoir vu le Messie (Évangile selon saint Luc, 2, 28-32) ; on peut mourir après avoir vu s’accomplir ses désirs les plus chers.